



*Date de dépôt : 31 octobre 2023*

## **Rapport**

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition dans le cadre de l'action « Les nommer par leur nom » 2023 : permettre la reprise du programme de réinstallation de la Suisse**

*Rapport de Jean-Pierre Tombola (page 4)*

## **Pétition (2175-A)**

**dans le cadre de l'action « Les nommer par leur nom » 2023 : permettre la reprise du programme de réinstallation de la Suisse**

Mesdames et Messieurs les députés,

Dans une dizaine de villes suisses, une action<sup>1</sup> a lieu chaque mois de juin autour du Dimanche des Réfugié.e.s. Elle propose d'écrire et de lire les noms des plus de 50 000 personnes, hommes, femmes et enfants qui, depuis 1993, ont perdu leur vie en cherchant à gagner l'Europe. La politique de migration européenne est coresponsable de ces décès aux frontières de l'Europe. Des voies de passage sûres sont indispensables.

En tout premier lieu, la Suisse devrait reprendre le plus rapidement possible le programme de réinstallation que la conseillère fédérale Karin Keller-Suter a suspendu avant Noël 2022.

La Suisse s'est engagée à accueillir en tout 1600 personnes particulièrement vulnérables jusqu'à fin 2023. 800 personnes attendent encore impatiemment d'être délivrées de leurs conditions précaires par un accueil direct en Suisse.

**Comme il l'a redit dernièrement, le Conseil fédéral aimerait maintenant permettre de nouvelles entrées. Mais il dépend pour ce faire du soutien des cantons.**

Nous prions le Grand Conseil du canton de Genève d'envoyer un signal positif à Berne et d'exprimer clairement que le canton de Genève est prêt à accueillir les personnes qui lui sont attribuées, avec tout ce que cela implique.

Beaucoup de personnes bénévoles dans les associations, les ONG, les Eglises et les villes aussi sont disposées à prêter main forte pour le soutien, l'hébergement et l'intégration de ces personnes.

---

<sup>1</sup> [www.beimnamennennen.ch/fr](http://www.beimnamennennen.ch/fr)

Le texte de cette pétition, munie de nombreuses signatures, a été adressé également ce jour au Conseil d'Etat de Genève.

*N.B. 5 signatures*  
M. Alexandre Winter  
1a, Ch. Champ Fleury  
1233 Bernex

## Rapport de Jean-Pierre Tombola

### Introduction

La commission des pétitions a examiné, lors de sa séance du 9 octobre 2023, la pétition dans le cadre de l'action « Les nommer par leur nom » 2023 : permettre la reprise du programme de réinstallation de la Suisse. Cette séance a été consacrée à l'audition de M. Alexandre Winter, pétitionnaire, sous la présidence de M. Sylvain Thévoz. La commission remercie M. Christophe Vuilleumier pour la tenue et l'exactitude du procès-verbal. Par ailleurs, la commission a bénéficié de l'assistance de M<sup>me</sup> Nadia Salama, sa secrétaire scientifique, qu'elle en soit remerciée.

### Contexte

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), dont le siège se trouve à Genève, gère les programmes de réinstallation des réfugiés dans les pays qui adhèrent à son programme. Depuis plusieurs années, le HCR mène des opérations et se rend notamment dans des camps au Moyen-Orient, afin de venir en aide aux personnes les plus vulnérables, telles que les veuves, les orphelins, les malades et les handicapés, et de leur permettre de gagner plus simplement et rapidement un pays d'accueil. Certains pays européens se sont engagés pour ce programme de réinstallation et la Suisse en fait partie.

Depuis son adhésion au programme du HCR, la Suisse a accueilli 980 personnes alors qu'elle s'était engagée à accueillir entre 1500 et 2000 personnes sur 2 ans. Ce nombre semble insuffisant au regard de la souffrance des personnes concernées et préalablement identifiées par le HCR. Par cette pétition, les signataires demandent que le canton de Genève se signale à Berne, auprès du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), pour exprimer clairement que le canton de Genève est disposé à rentrer dans le programme et à accueillir des personnes dans le cadre du programme de réinstallation du HCR, avec tout ce que cela implique en matière d'accueil.

### Travaux de la commission

#### Séance du 9 octobre 2023 : Audition de M. Alexandre Winter, pétitionnaire

##### *Le bienfondé de cette pétition*

M. Winter précise que le texte de la pétition qui a été envoyé parallèlement au Conseil d'Etat est muni de davantage de signatures récoltées au mois de juin

2023 à travers plusieurs villes suisses. Il explique que, **depuis 1993, plus de 50 000 personnes, hommes, femmes et enfants, ont perdu la vie en cherchant à gagner l'Europe. Grâce au travail d'une ONG hollandaise, laquelle recense tous les accidents et les naufrages, cherche et retrouve le nom et le lieu d'origine des personnes retrouvées mortes lors de leur parcours migratoire, une action publique en mémoire de toutes les personnes décédées est organisée chaque année, dans une dizaine de villes suisses.** Pour les deux dernières années, l'action s'est déroulée aux Bains des Pâquis à Genève. **Eu égard à ce triste constat, divers partenaires suisses se sont mobilisés en 2023 pour proposer une pétition visant à alléger le nombre de morts sur les routes migratoires en direction de l'Europe.**

### *Que demande la pétition ?*

Les signataires demandent que le canton de Genève se signale à Berne, auprès du SEM, pour exprimer clairement qu'il est prêt à s'investir dans le cadre des programmes de réinstallation, avec tout ce que cela implique en matière d'accueil. Il convient de relever qu'à titre d'exemple les Etats-Unis d'Amérique (USA) représentent le pays qui est le plus engagé dans le programme, et certains pays européens se sont aussi engagés auprès du HCR dans le cadre de ce programme.

### *La Suisse adhère-t-elle au programme du HCR ?*

M. Winter affirme que la Suisse fait partie du programme, et que le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a déjà négocié avec le HCR pour définir les conditions de transport et d'accueil, et qu'il a donné son feu vert pour accueillir un certain contingent, lequel doit ensuite être réparti dans les cantons. Ces derniers sont ensuite responsables de négocier à leur tour avec l'Hospice ou d'autres structures actives dans le domaine de l'accueil.

### *Est-ce que la Suisse a tenu ses engagements ?*

M. Winter indique que **la Suisse est frileuse pour accueillir les contingents. Au départ, la Suisse s'est engagée à prendre entre 1500 et 2000 personnes sur une période de 2 ans, mais depuis qu'elle fait partie du programme elle n'en a accueilli que 980 personnes, soit un peu moins de la moitié de la promesse maximale.** Le discours du SEM consiste à dire qu'en raison de la surchauffe dans le domaine de l'asile, le programme de réinstallation est mis entre parenthèses et que la Suisse ne fournira pas, dans l'immédiat, de nouvelles places pour le HCR, **d'où la présente pétition qui a pour but de demander au canton de Genève de signaler à Berne sa disposition à rentrer dans le programme et à accueillir des personnes dans le cadre du programme de réinstallation du HCR.**

### *Discussion et questions des commissaires*

A la suite de la présentation de M. Winter, une députée (Ve) demande depuis combien de temps la Suisse participe à ce programme du HCR. Elle souhaite aussi savoir si la Confédération s'est exprimée précisément quant à une éventuelle reprise du programme, une fois que la surchauffe dans le domaine de l'asile sera terminée. Elle demande finalement combien de personnes ont déjà été accueillies à Genève dans le cadre de ce programme, et quel est le statut qui leur a été accordé. A la suite de quoi M. Winter répond que la Suisse participe à ce programme depuis un certain temps déjà, et qu'à l'époque, ce programme était connu sous la dénomination de « politique des contingents ». Il indique, par exemple, que la Suisse a accueilli des réfugiés dans le cadre de la révolution hongroise de 1956, ou encore de la crise au Chili de 1973, mais aussi, plus récemment, dans le cadre des guerres en Irak, au Soudan ou en Tunisie. Il explique cependant que la participation de la Suisse à ce programme a été mise en pause pendant environ 10 ans, dans les années 1990, afin de gérer l'accueil des victimes de la guerre du Kosovo. En 2013 ensuite, avec la guerre en Syrie, la Suisse s'est engagée à participer, de nouveau, au programme du HCR.

En réponse à la question concernant le plan de reprise du programme, M. Winter indique qu'en réalité, la situation n'est pas claire. Il explique que le SEM indique que le programme est activé, mais le conditionne à la situation en matière d'asile. Il mentionne un communiqué du Conseil fédéral, lequel indique que « lors de sa séance du 16 juin 2023, le Conseil fédéral a donné son feu vert au programme de réinstallation pour les années 2024 et 2025. La Suisse pourra ainsi accueillir, durant cette période de deux ans, au maximum 1600 réfugiés particulièrement vulnérables, qui se trouvent en situation précaire dans leur pays de premier accueil. Le programme ne sera toutefois activé qu'en concertation avec les cantons et les communes et à la condition que la situation s'améliore sensiblement en matière d'hébergement et d'encadrement des personnes qui relèvent du domaine de l'asile ». Il estime qu'il s'agit là d'une phrase très peu claire, tout du moins qui n'informe pas du tout au niveau des délais des actions. En ce qui concerne le statut attribué aux personnes accueillies dans le cadre de ce programme, il répond qu'elles reçoivent un permis B réfugié.

Répondant à la question d'un député (PLR) sur la façon dont se passe l'orientation ou réorientation professionnelle des personnes accueillies dans le cadre de ce programme. M. Winter signale qu'il s'agit avant tout du bon vouloir d'employeurs qui sont d'accord de faire confiance à ces gens. A ce titre, il indique par exemple qu'une partie du travail de l'association « Coordination asile » consiste à mettre sur place et à essayer de favoriser les

rencontres entre employeurs et futurs employés, et en particulier ceux issus de la migration. Il y a donc un grand travail qui est fait par diverses associations, pour donner confiance aux employeurs, mais aussi aux individus, qui ne croient des fois plus en leur chance et doutent de leurs compétences. Il réitère que la clé d'une intégration réussie, outre la connaissance de la langue, passe par un emploi et donc par la volonté des employeurs.

Un député PLR estime que la pétition laisse entendre que le canton de Genève a aussi renoncé ou dit à la Confédération qu'il ne souhaite pas participer au programme. Il demande si c'est le cas, et si le canton a formellement communiqué quelque chose à ce propos, et M. Winter répond qu'il ignore si le canton a communiqué dans un sens ou dans un autre. Cela dit, il souligne que le communiqué du Conseil fédéral qu'il a lu précédemment indique clairement que « le programme ne sera toutefois activé qu'en concertation avec les cantons et les communes », et donc que les cantons, dont Genève, pourraient communiquer leur disposition.

Répondant à la question se savoir si le contingent qu'accepterait le canton de Genève dans le cadre du programme du HCR s'additionnerait ou se déduirait du nombre de réfugiés que la Confédération demande à chaque canton de prendre, M. Winter pense qu'il s'additionnerait, étant donné qu'il s'agit d'un programme particulier justement mis en place pour que les personnes choisies n'entrent pas dans le processus standard de l'asile. Il indique également que, depuis 2023, la demande du nombre de places pour les réfugiés se chiffre autour de 10 000. Il souligne que la crise en Ukraine contribue très probablement à faire gonfler ce chiffre.

Un député (S) indique être particulièrement sensible à la cause, lui qui a vécu une année comme réfugié et a connu des situations particulièrement atroces et compliquées avant de retrouver une vie normale. Il explique qu'actuellement, ce sont quelque 110 000 réfugiés, reconnus en tant que tels par le HCR, qui cherchent l'asile. Il confirme que, parmi les personnes qui peuvent être admises dans le programme du HCR, figurent notamment des veuves, des orphelins et des amputés de guerre. Il pense que la thématique soulevée par la pétition mérite l'attention de la commission, de surcroît parce que la Suisse, selon ses engagements, peut encore accueillir des personnes dans le cadre de ce programme. Cela dit, il demande si, outre le fait de recenser les personnes mortes et de déclamer leurs noms, ici, en Europe, un retour est fait auprès des familles et des proches afin que ceux-ci soient conscients de ce qui est arrivé à leurs frères ou leurs sœurs, qui ne sont plus. M. Winter répond que l'association qui met en place l'action publique de lecture des noms n'effectue pas de tels retours, mais que l'association hollandaise (ONG « UNITED »), qui fait le travail d'enquête, informe les familles et les proches quand elle le peut.

En réponse à la question sur la coordination des actions, M. Winter dit qu'il travaille étroitement avec « Coordination asile », une association dont le but principal est la défense du droit d'asile à Genève et en Suisse, et qui regroupe une trentaine d'autres associations actives auprès des migrants et principalement des demandeurs d'asile. Elle se réunit deux fois par mois et fonctionne comme une plateforme d'échanges, de réflexion et de propositions. C'est dans ce cadre que le sujet de la pétition a été abordé, et qu'il a été mis en contact avec le HCR pour se préparer à la présente audition. Il indique que le HCR ne fait pas partie des pétitionnaires, raison pour laquelle il a estimé qu'il n'était pas approprié qu'un de ses membres l'accompagne en ce jour, mais il indique que l'institution est prête à être auditionnée si la commission venait à l'inviter.

Un député (MCG) estime que ce sont avant tout des hommes qui migrent et arrivent en tant que réfugiés. Il demande pourquoi il y a autant d'hommes et si peu de femmes sur les routes migratoires, et M. Winter répond qu'il y a aussi énormément de femmes sur les voies migratoires. Il explique que, de par la difficulté des chemins empruntés, mais aussi à cause du fait que les femmes sont bien plus vulnérables que les hommes, celles-ci subissent davantage de tromperies, d'abus et de sévices que les hommes, ce qui explique en partie pourquoi elles sont moins nombreuses à l'arrivée. Il ajoute que selon les régions, comme en Afghanistan, les femmes ne sont pas libres de se déplacer à leur guise. Aussi, dans ces régions, ce sont avant tout des hommes, souvent des mineurs, qui tentent le voyage.

Un député UDC demande si les ONG ont la capacité de contrôler les personnes afin de savoir si elles ont le droit de bénéficier du statut de réfugiés. De manière générale, il estime qu'il est très compliqué de récolter des informations sur le parcours des individus, et que, pour cette raison, certains migrants passent entre les mailles du filet et prennent la place de gens qui auraient vraiment besoin de protection. Cette situation le dérange, et s'il est tout à fait d'accord d'ouvrir les portes aux vrais réfugiés, ceux dont l'intégrité est menacée, il est moins enclin à le faire pour les réfugiés économiques. A la suite de quoi, M. Winter répond qu'il éprouve une certaine difficulté à parler de vrais et de faux réfugiés. Il estime, de manière générale, que même les gens qui effectuent le voyage pour des raisons économiques ont aussi sûrement de bonnes raisons de le faire. Cela dit, il souligne que la pétition concerne le programme du HCR, lequel met au centre du processus de sélection le critère de la vulnérabilité. Aussi, il s'agit avant tout de sélectionner des personnes pour qui, pour diverses raisons, la vie dans les camps de réfugiés est très, voire trop compliquée.

Répondant à la question du même député UDC demandant s'il est possible que des gens qui sont bien intégrés et en place depuis quelques années soient priés de retourner chez eux dans le cadre du programme du HCR, M. Winter rappelle qu'il s'agit d'accorder un permis B aux individus, de faciliter leur intégration et de leur donner une véritable chance de commencer une nouvelle vie.

En réponse à la question d'un député (S) demandant pourquoi la pétition adressée au Conseil d'Etat est munie de davantage de signatures que celle adressée au Grand Conseil, M. Winter répond qu'il a été décidé sur le tard d'également adresser la pétition au Grand Conseil, et ce, sur le conseil d'une de ses connaissances, un élu du parlement. En ce qui concerne la réaction du Conseil d'Etat, il indique avoir reçu une réponse de M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, qu'il peut faire parvenir à la commission. M. Winter réitère que des membres du HCR sont prêts à être auditionnés selon le besoin et l'intérêt de la commission.

## Votes

Le président met aux voix la proposition consistant à ne pas effectuer d'auditions supplémentaires et à procéder immédiatement au vote sur la pétition :

Oui : 9 (2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 2 MCG, 3 PLR)

Non : –

Abstentions : 5 (3 S, 1 PLR, 1 UDC)

***La proposition consistant à ne pas effectuer d'auditions supplémentaires et à procéder immédiatement au vote sur la pétition est acceptée.***

Le président met aux voix le renvoi de la P 2175 au Conseil d'Etat :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 2 MCG, 4 PLR)

Non : –

Abstentions : –

***Le renvoi de la P 2175 au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité.***

## Conclusion

A la suite de l'audition, et après échanges et discussion interne, la commission remarque qu'il s'agit pour la Suisse de s'engager à accueillir un nombre très restreint de personnes vulnérables, notamment des enfants malades ou orphelins, des femmes seules, des veuves ou encore des personnes handicapées qui sont stationnés dans des camps, dans des zones de conflit. La

commission relève l'intérêt du programme du HCR pour son approche qualitative permettant de manière très ciblée de raccourcir le délai d'errance de certaines personnes particulièrement vulnérables et de leur offrir une chance de s'intégrer efficacement. Certains témoignages des députés confirment que les personnes accueillies lorsqu'elles ont une vraie bonne porte d'entrée, dans le monde du travail notamment, ont la possibilité de s'intégrer, de vivre et de faire vivre correctement leur famille, mais aussi de s'épanouir.

Mesdames les députées, Messieurs les députés, eu égard aux éléments qui vous ont été présentés, la commission vous invite à voter le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2175 et vous remercie de réserver un bon accueil à sa recommandation.

*Pour les détails concernant le dossier des pétitionnaires, voir en annexe la présentation du UNHCR.*

## Fiche d'information du HCR

### Arguments en faveur de la réinstallation

#### Pourquoi la réinstallation est-elle importante ?

- Elle offre des **perspectives durables pour les personnes réfugiées** en situation de **vulnérabilité accrue** qui ne peuvent pas rentrer dans leur pays d'origine et dont la situation dans le pays d'accueil reste précaire, en raison de risques ou d'un accès limité à certains droits fondamentaux;
- Elle permet de **décharger les pays d'accueil** et contribue de ce fait à un **meilleur partage des responsabilités entre Etats**;
- La réinstallation permet un **transfert sûr et règlementé** des personnes en besoin de protection vers un nouveau pays d'accueil. Cela permet d'**éviter** qu'elles soient victimes de **trafic d'êtres humains** ou qu'**elles fassent recours à des passeurs**;
- Les **besoins au niveau global ne cessent d'augmenter** en raison de crises prolongées. Les places de réinstallation offertes au niveau global arrivent à peine à couvrir 1% des besoins. Pour **2024**, le HCR estime que **2.4 millions de réfugié-e-s** ont besoin d'être réinstallé-e-s;
- La **participation de la Suisse au programme de réinstallation et son maintien s'inscrit dans la durabilité et la cohérence de son engagement** international en faveur des personnes réfugiées.

#### Pourquoi et comment poursuivre le programme de réinstallation malgré les structures d'accueil surchargées?

- Le HCR soumet les dossiers de personnes réfugiées remplissant les critères de vulnérabilité et ceux définis par les pays de destinations. Ces derniers, dont la **Suisse** fait partie, **décident ensuite qui sera réinstallé et quand**;
- Les personnes réfugiées à réinstaller sont **attribuées à un canton déjà avant leur départ pour la Suisse** et elles reçoivent des informations de base sur leur futur lieu de résidence;
- Une fois en Suisse, elles **ne doivent pas se soumettre à une procédure d'asile**. Elles vont passer seulement **quelques semaines dans un Centre fédéral d'asile avant d'être transférées dans le canton**. Les **structures fédérales sont donc peu impactées**;
- Les personnes réinstallées obtiennent le **permis B** dès leur arrivée et elles peuvent **accéder sans délais aux mesures d'intégration** prévues par l'Agenda Intégration Suisse. Leur **parcours d'intégration n'est pas sensiblement différent** de celui d'autres réfugié-e-s avec le même vécu. En revanche, elles n'ont **pas été soumises aux traumatismes et dangers additionnelles du voyage par voie irrégulière** du premier pays d'accueil vers la Suisse;
- Les personnes ayant bénéficié de la réinstallation doivent recevoir un logement dans les cantons et elles présentent des **besoins spécifiques** qui demandent un accompagnement. Néanmoins, le **nombre total de personnes est petit et connu** en

**amont.** Il est possible d'**organiser l'accueil et les mesures de soutien en avance**, ainsi que **prévoir des arrivées espacées dans le temps** si la situation l'impose;

- Le programme de réinstallation est **plus efficace** et peut mieux répondre aux besoins s'il est possible de **planifier sa mise en œuvre**. Des suspensions continues du programme sont contre-productives.

#### **Ressources du HCR sur la réinstallation :**

[Page web: Réinstallation et voies d'admission complémentaires – UNHCR Suisse et Liechtenstein](#)

[Brochure: Le programme de réinstallation suisse](#)

[Brochure: Réinstallation et voies d'admission complémentaires](#)

[Article: Réinstallation - Témoignages](#)

[Rapport: UNHCR projected global resettlement needs 2024 | Global Focus](#)

[Base de données: UNHCR Resettlement Data Finder](#)

[Manuel de réinstallation du HCR | \(unhcr.org\)](#)

Octobre 2023

Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein

# « À L'ARRIVÉE, LA SÉCURITÉ »



© HCR / S. Hopper



En collaboration avec



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

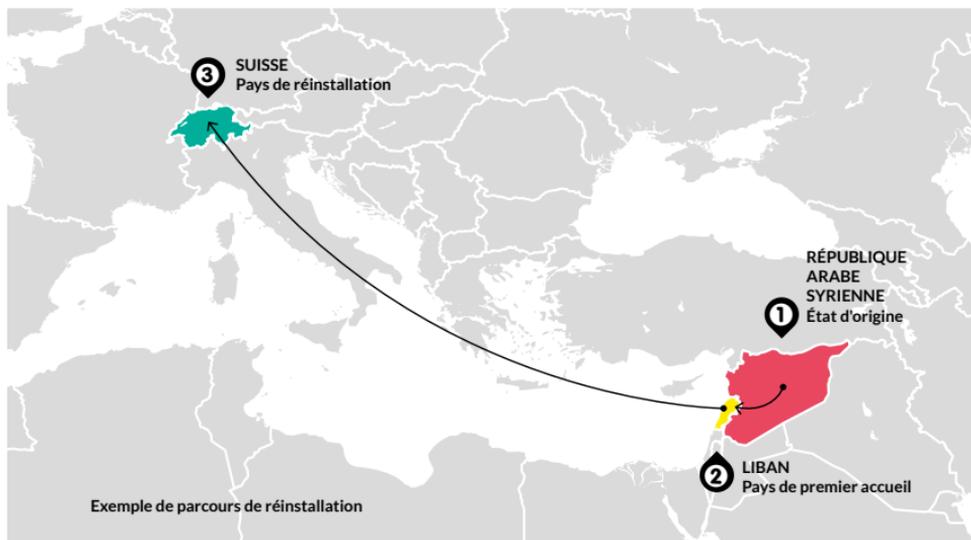
## LE PROGRAMME DE RÉINSTALLATION SUISSE



## QU'EST-CE QUE LA RÉINSTALLATION?

Des centaines de milliers de réfugiés vivent pendant de nombreuses années **dans la précarité**, sans perspectives d'avenir, ni de sécurité pour eux et leurs enfants. Souvent, leur vie même est mise en danger. Quand la situation dans leur État d'origine ne permet pas d'espérer un retour prochain au pays, ils n'ont souvent guère d'autre choix que de poursuivre leur route vers d'autres contrées.

Les **programmes de réinstallation** permettent à certains réfugiés de poursuivre leur parcours dans un autre pays d'accueil, avec l'accord de celui-ci. Par **«réinstallation»** ou **«resettlement»**, on entend le transfert de **réfugiés particulièrement vulnérables** d'un pays de premier accueil vers un autre pays, où ils pourront s'établir de manière durable.



Le pays de réinstallation s'assure par avance qu'il pourra accueillir et intégrer durablement les réfugiés qu'il s'engage à admettre sur son territoire. Une fois arrivés en Suisse, les réfugiés n'auront pas à se soumettre à une nouvelle procédure d'asile, mais se verront **automatiquement accorder l'asile et le statut de réfugié**.

Les programmes de réinstallation sont mis en œuvre en étroite coopération entre les États et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Sur plus de 22 millions de réfugiés dénombrés dans le monde, **moins de 1%** peuvent être réinstallés.

« Nous vivons dans un garage, sans eau ni électricité. Mes enfants ne peuvent pas aller à l'école et je ne travaille pas. Alors, faute d'argent, nous ne mangeons qu'une fois par jour. Ma fille est malade, mais les médicaments sont trop chers. »

Fatmeh, Syrienne, exilée au Liban\*

\* Toutes les citations de réfugiés qui sont reproduites dans cette brochure sont tirées de déclarations véridiques; elles ont été anonymisées pour protéger l'identité des intéressés.



« La réinstallation nous a permis d'entrer en Suisse en toute sécurité et avec le consentement des autorités, sans avoir recours à un passeur. »

Ahmad, Irakien, réinstallé en Suisse depuis la Syrie



## QUELLE EST L'UTILITÉ D'UN PROGRAMME DE RÉINSTALLATION?

### La réinstallation ...

- offre à des **réfugiés particulièrement vulnérables** (par ex. des femmes, des enfants ou des malades) un accès à la sécurité et à la protection;
- permet aux réfugiés d'entrer dans le pays d'accueil avec le consentement de celui-ci et **sans s'exposer aux risques liés à la migration clandestine**;
- est la **seule solution** envisageable pour les réfugiés qui:
  - ne peuvent pas rentrer dans leur pays d'origine dans un avenir prévisible en raison de la persistance des risques de persécution;
  - et n'ont aucune perspective de séjour durable dans un pays de premier accueil, en raison de menaces sur leur vie, leur liberté, leur sécurité, leur santé ou en relation à d'autres droits fondamentaux;
- est l'expression **de la solidarité et de la coopération internationales, d'une responsabilité partagée** qui permet d'alléger le fardeau des pays de premier accueil, déjà fortement sollicités par la prise en charge de nombreux réfugiés;
- permet au pays hôte de **contrôler l'entrée sur son territoire** et d'engager, en temps utiles, les démarches et mesures nécessaires à l'accueil des réfugiés.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ?

Le HCR sélectionne les réfugiés éligibles au programme de réinstallation et transmet leurs dossiers aux pays hôtes, lesquels décident en dernier ressort de ceux qu'ils accueilleront. La sélection s'opère selon des **critères prédéfinis**, au terme d'une **procédure en plusieurs étapes**.

Les conditions à réunir sont les suivantes:

- **Le réfugié doit avoir été reconnu comme tel par le HCR:** est considérée comme réfugiée une personne ne pouvant rentrer dans son pays d'origine en raison d'un risque de persécution, d'une situation de conflit ou de violences généralisées.
- **Le réfugié ne peut ni rentrer dans son pays d'origine, ni rester durablement dans le pays de premier accueil.**

Sachant que les besoins de réinstallation sont sans commune mesure avec le nombre de places disponibles, le HCR est contraint de **prioriser les dossiers** et ne sélectionne en principe que des **réfugiés particulièrement vulnérables**. Répondent notamment à ces critères:

- Les victimes d'actes de torture et les réfugiés souffrant de traumatismes;
- Les réfugiés présentant un besoin de protection légale ou physique particulier (risque de refoulement ou d'arrestation arbitraire);
- Les réfugiés souffrant de problèmes de santé dont la prise en charge ne peut être assurée dans le pays de premier accueil;
- Les femmes exposées, dans le pays de premier accueil, à un risque particulier en raison de leur sexe (célibataires ou mères seules);
- Les enfants vulnérables (mineurs non accompagnés, enfants soumis au travail forcé).

À noter que les auteurs de crimes graves et les personnes présentant un danger pour autrui ne sont pas proposés comme candidats aux programmes de réinstallation.



## FAITS ET CHIFFRES



**22+ millions**  
de réfugiés dans le monde

± **8%** des réfugiés dans le monde nécessiteraient d'être réinstallés

< **1%** d'entre eux le sont effectivement



± **161.000**  
places de réinstallation étaient disponibles en 2016

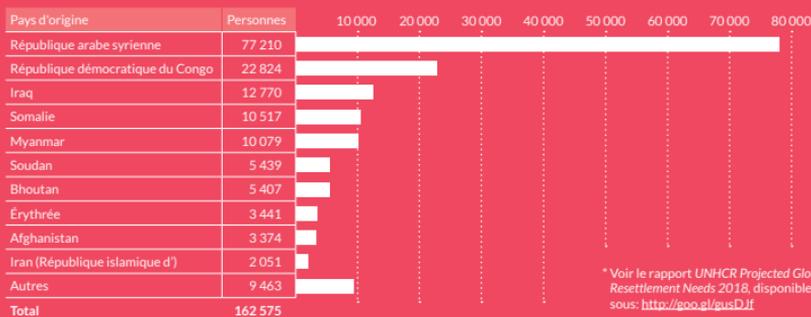


**30+ pays**  
participent aux opérations de réinstallation

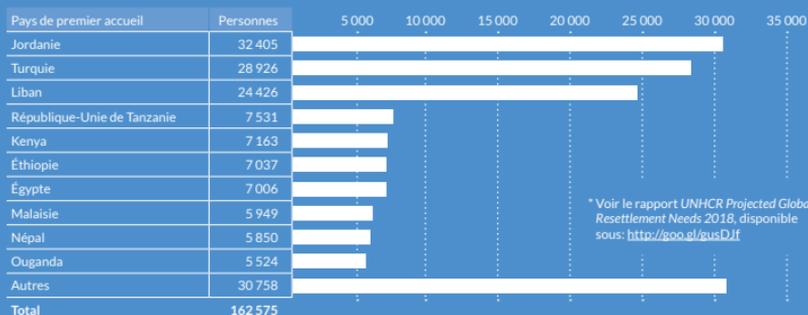
En 2015, trois pays – les États-Unis, le Canada et l'Australie – accueillaient quasiment 85% des réfugiés réinstallés dans le monde.

Rapporté au nombre d'habitants, la Suisse était **onzième** au classement mondial, avec 667 réfugiés réinstallés en 2016.

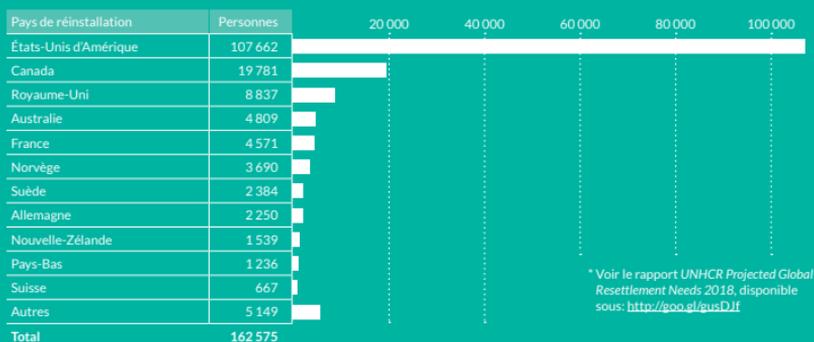
## PAYS D'ORIGINE DES RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS\*



## PRINCIPAUX PAYS DE PROVENANCE DES RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS\*



## PAYS ACCUEILLANT LE PLUS DE RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS\*



## LE PROGRAMME DE RÉINSTALLATION DU HCR EN SUISSE

« La Suisse a renoué, il y a quatre ans, avec sa politique d'accueil de réfugiés réinstallés. Cet instrument permet d'accorder l'asile, rapidement et sans excès de formalités, à des personnes qui ont réellement besoin de notre protection. À mon sens, la participation au programme de réinstallation fait partie d'une politique d'asile crédible. »

---

Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale et cheffe du Département fédéral de justice et police

Depuis la ratification de la Convention relative au statut des réfugiés, en 1955, la Suisse a **régulièrement** pris part aux actions d'accueil de réfugiés menées par le HCR. Il n'était alors pas encore question de «réinstallation» mais de **«politique de contingents»**, par laquelle la Suisse a accueilli des groupes de réfugiés en provenance de Hongrie, du Tibet, d'Indochine (*boat people*), du Chili, d'Iraq, du Soudan, de Tunisie ou encore d'ex-Yougoslavie.

Cette politique a été provisoirement abandonnée par le Conseil fédéral dans les années 1990, lorsque la Suisse s'est trouvée confrontée à un afflux important de **réfugiés venus d'ex-Yougoslavie**.

En 2013, devant l'ampleur de la **crise humanitaire en Syrie**, le Conseil fédéral s'est réengagé à accueillir des contingents de réfugiés particulièrement vulnérables.

Dans ce cadre, **quelque 1500 réfugiés** touchés par le conflit syrien ont pu trouver protection en Suisse par le biais de la réinstallation. En décembre 2016, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre son engagement en faveur des victimes du conflit syrien, en accueillant un contingent supplémentaire de 2000 personnes particulièrement vulnérables au cours des deux prochaines années.

L'accueil d'un nouveau contingent de **600 réfugiés** est prévu pour 2017.

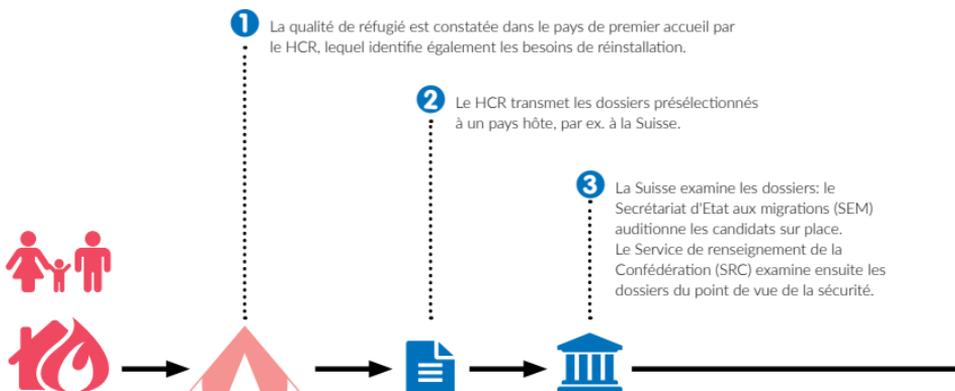
Le programme de réinstallation pour la Suisse, qui doit être validé par une **décision du Conseil fédéral**, est toutefois limité en termes de nombre de places et de durée.



## COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE DE RÉINSTALLATION?

« Nous avons été informés sur la vie et les réalités suisses avant de quitter le Liban. Mais il reste difficile de se projeter dans une autre culture. »

Mohammed, Syrien, réinstallé en Suisse depuis le Liban



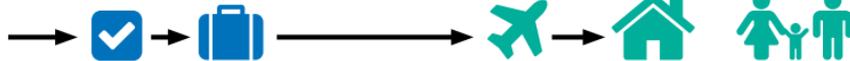


**4** La Suisse décide d'accueillir durablement les réfugiés sélectionnés et de leur accorder l'asile.

**5** Le voyage est organisé par la Suisse en étroite partenariat avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les documents de voyage sont délivrés et les formalités de départ accomplies. Une séance d'information culturelle est également planifiée avant le départ des réfugiés afin de les préparer à leur nouvelle vie en Suisse.

**6** Les réfugiés réinstallés arrivent en Suisse munis d'un visa; ils obtiennent l'asile et le statut de réfugié après leur transfert dans le canton d'accueil.

**7** À l'arrivée dans un canton, le travail d'intégration débute. Les acteurs locaux - représentants communaux, ONG et bénévoles - accompagnent les réfugiés réinstallés dans leur processus d'intégration.



## QUE SE PASSE-T-IL APRÈS L'ARRIVÉE DES RÉFUGIÉS EN SUISSE?

« Nous intervenons dès que possible auprès des réfugiés réinstallés pour les aider à transposer leurs visions d'avenir dans la réalité, par des mesures d'intégration concrètes. Je constate – et c'est réjouissant – qu'ils retrouvent plus rapidement leurs marques avec l'aide d'un coach. »

---

Esmé Marie, coach en réinstallation  
dans le canton de Bâle-Campagne

La réinstallation ne s'achève pas à l'arrivée en Suisse: c'est là que débute le **travail d'intégration**. **Les cantons, les communes et la société civile** ont un rôle déterminant à jouer à cet égard, en mettant en place des programmes d'intégration qui aideront les réfugiés à trouver leur place dans leur nouvel environnement, à apprendre la langue locale et à accéder au marché du travail suisse. Ce soutien est précieux en ce qu'il contribue dans une large mesure à redonner **une vie normale** aux réfugiés et à leur permettre de **contribuer activement à la société suisse**.





« Une fois arrivés en Suisse, nous savions que nous pourrions rester et que notre statut de réfugié serait reconnu. C'est pourquoi nous avons commencé sans attendre à apprendre la langue. »

---

Nadine, Palestinienne, réinstallée en Suisse depuis la Syrie



© M. Grandin



En collaboration avec



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**

**Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein**  
94, rue de Montbrillant  
Case postale 2500, CH-1211 Genève 2

Tél. +41 (0)22 739 74 44  
swige@unhcr.org  
www.unhcr.ch

**Secrétariat d'Etat aux migrations**  
Quellenweg 6, CH-3003 Bern-Wabern  
www.sem.admin.ch

Juillet 2017

## ZAHLEN UND FAKTEN FAITS ET CHIFFRES

**27+ Millionen**  
Flüchtlinge weltweit in 2021.  
**+ de 27 millions**  
de réfugiés dans le monde  
en 2021.

**± 39'000 Plätze**  
weltweit wurden 2021 für  
Resettlement zur Verfügung  
gestellt.  
**± 39'000 places** dans le  
monde ont été mises à disposition  
pour la réinstallation en 2021.

Die Resettlement-Zahlen wurden  
2020/2021 stark von der COVID-19-  
Pandemie beeinflusst. Es wurden  
deutlich weniger Plätze vergeben  
als in anderen Jahren.

En 2020/2021, les chiffres de la réinstallation ont été fortement influencés par la pandémie COVID-19. Le nombre de places attribuées a été nettement inférieur à celui des années précédentes.

Die Schweiz hat 2021 total 831  
Resettlement-Flüchtlinge aufgenommen  
und liegt damit auf Platz 10 aller beteiligten  
Länder – vergleichbar mit Belgien  
oder Finnland.

En 2021, la Suisse a accueilli un total  
de 831 réfugiés issus du programme de  
réinstallation, ce qui la place en 10<sup>ème</sup>  
position parmi les pays participants –  
ceci est comparable à la Belgique ou  
à la Finlande.

Seit diese Broschüre im Juni 2017 publiziert wurde, hat sich das Resettlement Programm der  
Schweiz weiterentwickelt. Zudem haben humanitäre Krisensituationen weltweit zu einer starken  
Zunahme der Zahl vertriebener Personen geführt, der Bedarf an Resettlement Plätzen ist daher  
signifikant gestiegen. Dies erfordert die nachfolgende Aktualisierung der Broschüre.

**100+ Millionen**  
gewaltam Vertriebene weltweit in 2022 –  
davon ist etwa die Hälfte unter 18 Jahre alt.  
**+ de 100 millions** de personnes déplacées  
de force dans le monde en 2022 – environ la  
moitié a moins de 18 ans.

**20+ Länder**  
beteiligen sich am Resettlement-  
Programm von UNHCR.  
**+ de 20 pays** participent aux  
programmes de réinstallation.

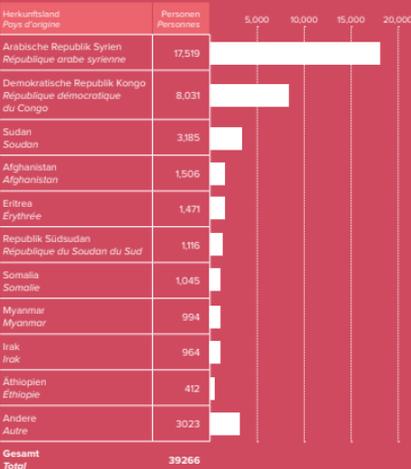
**70%** der weltweiten Resettlement-Plätze  
wurden 2021 von vier Ländern bereit-  
gestellt: USA, Kanada, Deutschland  
und Schweden.

En 2021, quatre pays – les États-Unis,  
le Canada, l'Allemagne et la Suède –  
accueillent 70% des réfugiés  
réinstallés dans le monde.

**± 10%** der Flüchtlinge weltweit würden  
im Jahr 2023 ein Resettlement  
benötigen.  
des réfugiés dans le monde nécessiter-  
aient d'être réinstallés en 2023.

**Weniger als 1%** der Flüchtlinge weltweit  
können pro Jahr tatsächlich von Resettlement  
profitieren.

**Moins de 1%** des réfugiés dans le  
monde peuvent effectivement bénéficier du  
programme de réinstallation chaque année.

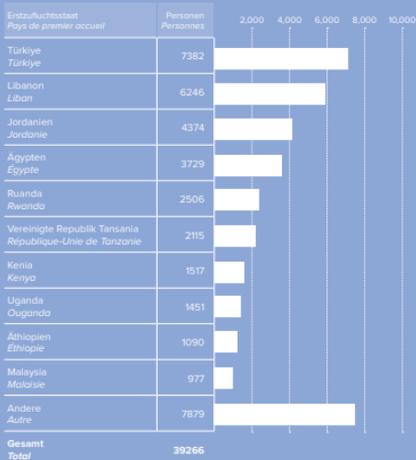
HERKUNFTSLÄNDER VON  
RESETTLEMENT-FLÜCHTLINGEN\*  
PAYS D'ORIGINE DES RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS\*

\*UNHCR Projected Global Resettlement Needs 2023

<https://www.unhcr.org/fr/fr/about-us/2023/01/2023-projected-global-resettlement-needs.html>

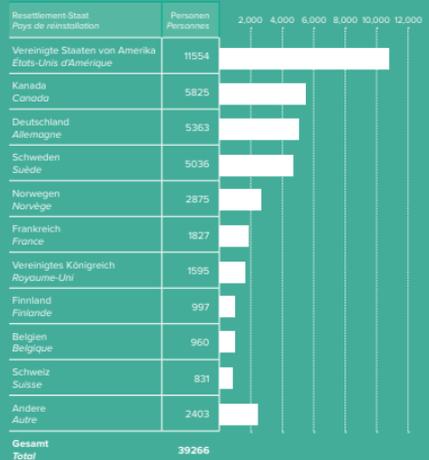
Depuis la publication de cette brochure en juin 2017, le programme de réinstallation de la Suisse a  
évolué. De plus, les situations de crise humanitaire dans le monde ont entraîné une forte augmen-  
tation du nombre de personnes déplacées. En conséquence, le besoin de places de réinstallation  
a augmenté de manière significative. La mise à jour suivante de la brochure est donc nécessaire.

AUS DIESEN STAATEN WERDEN  
DIE MEISTEN FLÜCHTLINGE RESETTLET\*  
PRINCIPAUX PAYS DE PROVENANCE  
DES REFUGIÉS RÉINSTALLÉS\*



\*IOM/ICR Projected Global Resettlement Needs 2023  
<https://www.iom.int/en/press-releases/2023/02/2023-02-21-projected-global-resettlement-needs.html>

DIESE STAATEN NEHMEN DIE MEISTEN  
RESETTLEMENT FLÜCHTLINGE AUF\*  
PAYS ACCUEILLANT LE PLUS DE RÉFUGIÉS  
RÉINSTALLÉS\*



\*IOM/ICR Projected Global Resettlement Needs 2023  
<https://www.iom.int/en/press-releases/2023/02/2023-02-21-projected-global-resettlement-needs.html>